



DOSSIER DE DEMANDE D'ENREGISTREMENT

PELLETS

VPK PAPER NORMANDIE
ALIZAY

Pièce jointe n° 1 : Description du projet



KALIÈS
Étude & conseil
en environnement,
énergie & risques industriels

REVISIONS

Date	Version	Objet de la version
17/10/2023	V1	Version finale

Ce dossier a été réalisé par :



Agence Ouest

Immeuble Mach 1 - Avenue des Hauts Grigneux

76420 Bihorel

Tél : 02.35.34.69.22

Rédigé par :

Cédric MERAND

Chargé d'affaires

Et validé par :

Séverine JOUBERT

Responsable projets - Agence Ouest - Bihorel

TABLE DES MATIERES

I.	Contexte réglementaire de l'enregistrement	6
II.	Présentation de la société	7
II.1.	Renseignements administratifs.....	7
II.2.	Capacités techniques et financières.....	7
III.	Emplacement du projet	8
III.1.	Situation géographique	8
III.2.	Implantation cadastrale	9
IV.	Description des caractéristiques du projet.....	10
IV.1.	Description des installations.....	10
IV.2.	Procédés de fabrication	12
IV.3.	Installations de production	13
IV.4.	Stockages	13
IV.5.	Installations annexes.....	17
IV.6.	Gestion du risque incendie.....	18
IV.7.	Modalités de gestion des effluents.....	20
IV.8.	Descriptif des travaux de démolition et de construction.....	21
V.	Situation réglementaire	22
V.1.	Classement du projet au titre de la nomenclature ICPE.....	22
V.2.	Classement du projet au titre de la nomenclature IOTA	25
V.3.	Classement du projet au titre de l'évaluation environnementale	26
VI.	Liste des pièces jointes	27
	Annexes.....	29

LISTE DES FIGURES

Figure 1.	Étapes de la procédure	6
Figure 2.	Localisation du projet.....	8
Figure 3.	Implantation des différentes zones d'activités	11
Figure 4.	Schéma du procédé de fabrication des pellets.....	12
Figure 5.	Schéma de principe de la récupération de chaleur fatale.....	17
Figure 6.	Positionnement des PI	19

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1. Renseignements administratifs de la société	7
Tableau 2. Coordonnées de l'entrée du site, en Lambert 93 (WGS : 2154).....	8
Tableau 3. Zones d'activités du projet	10
Tableau 4. Caractéristiques des installations de productions	13
Tableau 5. Caractéristiques des stockages de bois rond	14
Tableau 6. Caractéristiques des stockages de copeaux	14
Tableau 7. Caractéristiques du stockage de matière préparée	15
Tableau 8. Caractéristiques des stockages des pellets	15
Tableau 9. Caractéristiques du stockage d'amidon.	16
Tableau 10. Classement du projet au titre de la nomenclature ICPE	23
Tableau 11. Liste des arrêtés ICPE applicables au site	24
Tableau 12. Classement du projet au titre de la nomenclature IOTA - VPK PAPER NORMANDIE	25
Tableau 13. Classement du projet au titre de l'évaluation environnementale	26

LISTE DES SIGLES

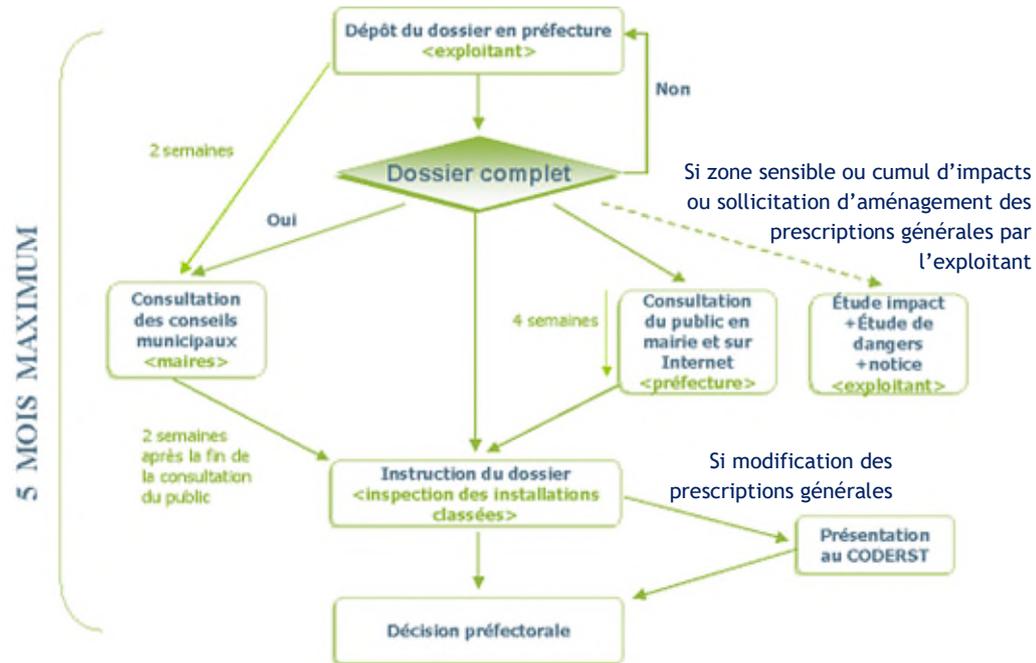
STEP	Station d'EPuration des eaux usées
ICPE	Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
IOTA	Installations, Ouvrages, Travaux, Activités
NGF	Nivellement Général de la France
AEP	Alimentation en Eau Potable
SDAGE	Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux
SAGE	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux

I. CONTEXTE REGLEMENTAIRE DE L'ENREGISTREMENT

Les articles R.512-46-8 à R.512-46-18 du Code de l'environnement précisent le déroulement de l'instruction de la demande d'enregistrement, dans laquelle s'inscrit la consultation du public.

Le logigramme ci-dessous, issu de la circulaire du 22 septembre 2010 relative à la mise en œuvre du régime de l'enregistrement, présente le déroulement de la procédure d'enregistrement.

Figure 1. Étapes de la procédure



À l'issue de la procédure, le préfet prendra un arrêté d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières, ou un arrêté de refus, ou engagera une instruction de la demande selon la procédure d'autorisation, assujettie à étude d'impacts, étude de dangers et enquête publique.

II. PRESENTATION DE LA SOCIETE

II.1. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

Tableau 1. Renseignements administratifs de la société

Raison sociale	VPK PAPER NORMANDIE
Forme juridique	SASU : Société par actions simplifiée à associé unique
Siège Social	ZI DU CLOS DU PRE 27460 ALIZAY
Adresse du site	ZI DU CLOS DU PRE 27460 ALIZAY
Site Internet	https://www.vpkgroup.com/fr-fr
Effectif du site	156
Montant du capital	34 603 288 €
N° de SIRET	790 462 972 00023
Code NAF	Fabrication de papier et de carton (1712Z)
Président	M Wim NAESENS
Chargé du suivi du dossier	Madame Marylène ABRAHAM Ingénieur Qualité et Environnement Tél : 02 35 02 72 99

II.2. CAPACITES TECHNIQUES ET FINANCIERES

Les capacités techniques et financières du pétitionnaire font l'objet d'une pièce spécifique déposée au cours de l'étape 7 de la téléprocédure.

III. EMBLEMEMENT DU PROJET

Le projet, objet du présent dossier, s'inscrit dans l'emprise d'un site existant.

III.1. SITUATION GEOGRAPHIQUE

Le projet est implanté au sein du site VPK PAPER NORMANDIE, sur la commune de ALIZAY (27) dont les coordonnées d'accès sont présentées dans le tableau suivant.

Tableau 2. Coordonnées de l'entrée du site, en Lambert 93 (WGS : 2154)

Coordonnée x	Coordonnée y
567 881 m	6 913 928 m

Le projet est situé sur un site industriel existant, comportant 3 entités BEA, VPK PACKAGING et VPK PAPER NORMANDIE.

L'accès au site VPK PAPER NORMANDIE se fait par la D321 au nord du site.

Figure 2. Localisation du projet



Son environnement proche est constitué par :

- à l'ouest : les entreprises BEA et ASHLAND ;
- à l'est : des espaces agricoles et la commune du MANOIR ;
- au sud : une partie de BEA et la Seine ;
- au nord : l'entreprise NPC puis la voie ferrée et une zone d'activité.

Le plan au 1/2 500 et le plan d'ensemble au 1/400 indiquant les dispositions projetées de l'installation ainsi que l'affectation des constructions et terrains avoisinants et le tracé de tous les réseaux enterrés existants sont également disponibles et déposés dans le cadre de l'étape 8 de la téléprocédure de demande d'enregistrement. Une demande de dérogation à l'échelle du plan a été sollicitée.

III.2. IMPLANTATION CADASTRALE

Les parcelles cadastrales concernées par le projet sont listées dans le fichier au format csv déposé lors de l'étape 4 de la téléprocédure.

A noter qu'une partie des parcelles 1150, 1171, 1198, 1462, 1514 et 1515 appartenant à BEA feront office de beaux à construction. Ces derniers sont en cours de rédaction et seront disponibles au cours de l'instruction.

IV. DESCRIPTION DES CARACTERISTIQUES DU PROJET

L'objet du présent chapitre est de présenter les caractéristiques principales du projet.

IV.1. DESCRIPTION DES INSTALLATIONS

Le projet consiste en l'implantation d'une installation de production de pellets au sein du site VPK PAPER NORMANDIE.

Il est composé de diverses zones identifiées par leur rôle dans le processus de production et se compose des activités suivantes.

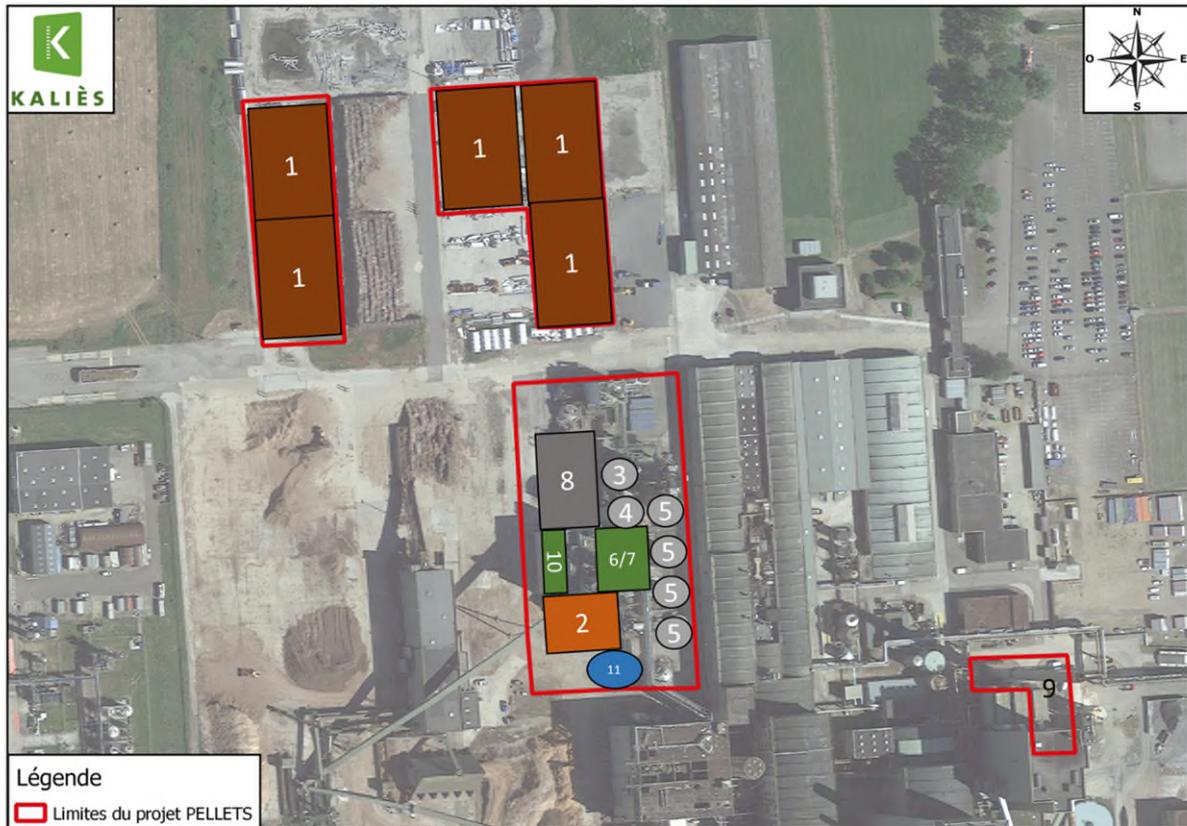
Tableau 3. Zones d'activités du projet

Id	Activités	Surface réelle au sol (m ²)
1	Stockages de bois ronds	10 500
2	Stockages de copeaux	968
3	Stockage de la matière préparée	8,3
4	Stockage de l'amidon	0,2
5	Stockages des pellets	15,2 (soit 4 x 3,8)
6	Broyeurs	Au sein du bâtiment bloc 3 existant
7	Presses extrudeuses	
8	Séchoirs	243,8
9	Centrale de récupération de chaleur fatale de la chaudière de BEA	87
10	Transformateurs	Au sein du bâtiment bloc 3 existant
11	Cuve sprinklage	A proximité du bloc 3 existant.

A noter que les surfaces indiquées comprennent l'emprise au sol des stockages et séchoirs avec les longrines.

Le projet prévoit également l'ajout d'ouvrages de collecte des eaux pluviales et des eaux industrielles raccordés au réseau existant.

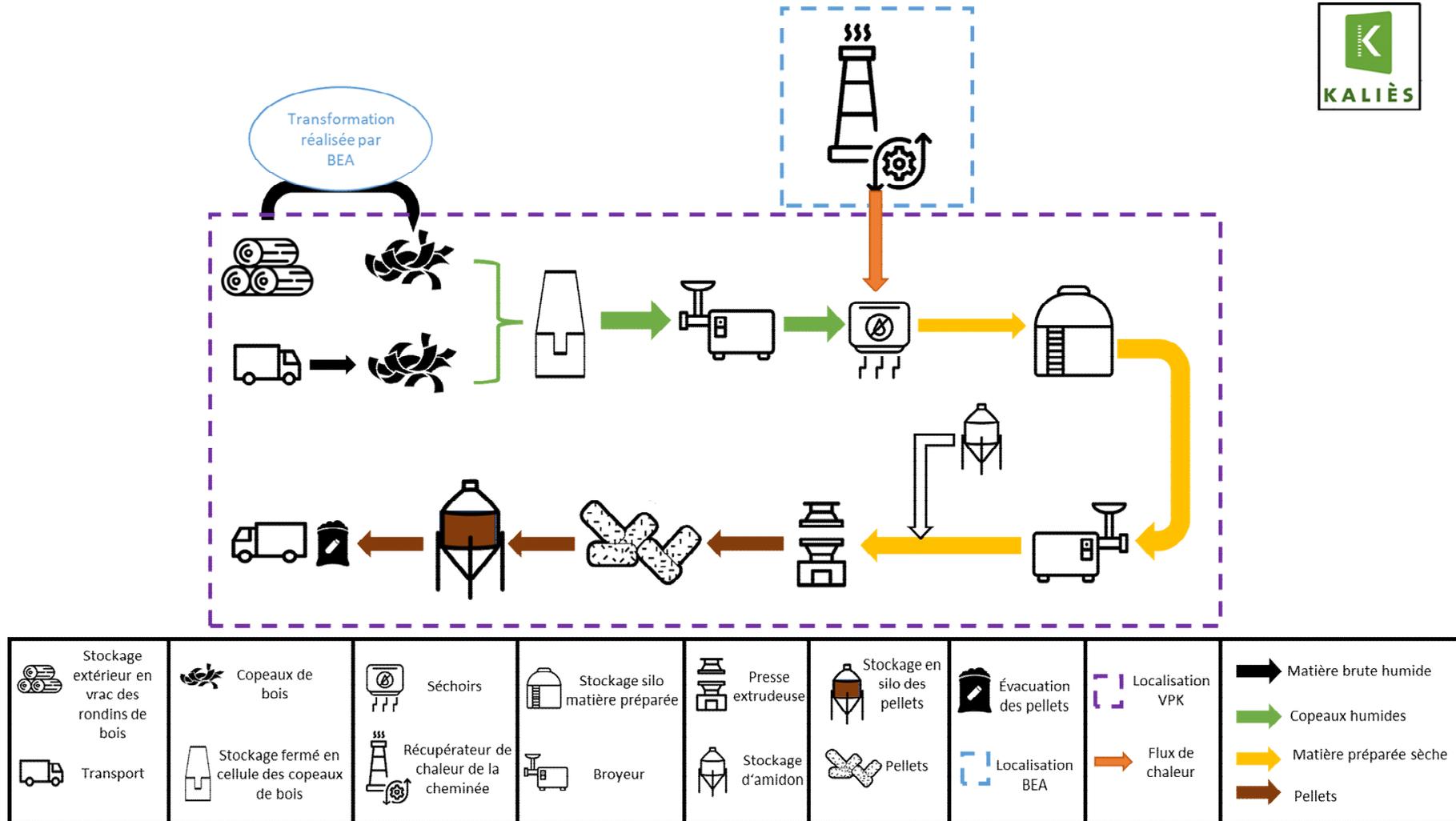
Figure 3. Implantation des différentes zones d'activités



IV.2. PROCEDES DE FABRICATION

Le projet de production de pellets comporte différentes étapes de production et de stockage présentées dans la figure ci-dessous.

Figure 4. Schéma du procédé de fabrication des pellets.



La matière première réceptionnée arrivera sous 2 formes :

- des copeaux de bois de catégorie A ;
- des rondins de bois (ou bois rond) qui subiront un écorçage et une transformation en copeaux par BEA.

Ces copeaux de bois seront stockés dans des stockages couverts fermés assimilés à des cellules de stockage avant de subir une première étape de broyage.

A noter que sur l'ensemble de ses étapes, le bois a une humidité comprise entre 40 et 50%.

Le bois broyé passe ensuite dans des séchoirs alimentés par la récupération de chaleur fatale issue de la cheminée de la chaufferie de BEA, avant d'être stocké dans un silo en béton.

Cette matière préparée, sèche, subit un second broyage à la suite duquel l'amidon est ajouté avant d'entrer dans les presses extrudeuses.

A la sortie de cette étape, la production de pellets est terminée et ces derniers sont stockés dans des silos en aciers galvanisés pour être évacuer en vrac par camion.

Une partie de ces pelles est utilisée par le groupe dans le cadre de sa stratégie de décarbonation. Le reste est commercialisé sur le marché Français.

IV.3. INSTALLATIONS DE PRODUCTION

Afin de produire les pellets, le projet prévoit plusieurs outils de productions détaillés ci-après.

Tableau 4. Caractéristiques des installations de productions

Id	Nom	Quantité	Localisation	Puissance unitaire (kW)	Capacité unitaire de production	Rubrique ICPE concernée
6	Broyeurs humides	2	Intérieur	250	120 - 150 m ³ /h	2260
6	Broyeurs secs	2	Intérieur	315	8 t/h	2260
7	Presses extrudeuses	4	Intérieur	200	4 t/h	2260
8	Séchoirs*	2	Extérieur	367,5	8,5 t/h à 10 - 12% d'humidité	Non concerné

*Les séchoirs utilisés dans le projet ont un mode de chauffage indirect. C'est-à-dire que les gaz de combustion ne sont pas en contact direct avec les matières à sécher. La chaleur produite par la combustion est transférée aux matières à sécher à travers un échangeur air-eau. Cela fonctionne grâce au récupérateur de chaleur.

IV.4. STOCKAGES

IV.4.1 STOCKAGE DE BOIS ROND

Le projet prévoit l'utilisation et le stockage de bois issus de forêt. Ils seront stockés en extérieur en vrac

Les aires de stockage des rondins de bois, ou « bois ronds », seront situées à 26 m de la zone de production au nord.

Le stockage dit en « vrac » sera ventilé en 5 surfaces réparties en deux zones de stockage représentant un volume total stocké de 50 000 m³ dont les caractéristiques seront les suivantes :

Tableau 5. Caractéristiques des stockages de bois rond

Caractéristiques	Stockage Rondin_ id : 1	Rubrique ICPE concernée
Longueur (m)	60	1532
Largeur (m)	35	
Hauteur de stockage (m)	6	
Volume stocké (m ³)	10 000	
Quantité stocké (T)	4 000	

IV.4.2 STOCKAGE DE COPEAUX

Les copeaux de bois réceptionnés par la décamionneuse VPK, seront stockés au sein de 6 stockages couverts fermés qui constitue un stockage couvert compartimenté pouvant s'apparenter à une cellule au titre de la définition présenté à l'article 2 de l'AMPG du 11/09/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1532.

Ces cellules de stockage en vrac auront les caractéristiques suivantes :

Tableau 6. Caractéristiques des stockages de copeaux

Caractéristiques	Stockage Copeaux id : 2	Rubrique ICPE concernée
Longueur (m)	30	1532
Largeur (m)	5	
Hauteur du bâtiment	20	
Hauteur des murs (m)	13,5	
Hauteur de stockage (m)	10-11	
Volume stocké (m ³)	1 250	
Quantité stocké (T)	375	

Le volume total qui sera stocké est d'environ 7 500 m³.

IV.4.3 STOCKAGE DE LA MATIERE PREPAREE

Les copeaux, ayant subi une phase de préparation avant l'étape de granulation, seront stockés dans un silo.

Ce silo sera situé en extérieur à proximité des séchoirs et du bâtiment d'activité.

Tableau 7. Caractéristiques du stockage de matière préparée

Caractéristiques	Stockage de la matière préparée id : 3	Rubrique ICPE concernée
Hauteur(m)	22 (hauteur intérieur)	1532
Diamètre intérieur (m)	12	
Volume stocké (m ³)	2 000*	
Pression de rupture (P _{rupture} en bar)	0,10	
Pression d'explosion réduite (P _{red,max} en bar)	0,3	
Matériaux	Béton armé	

* Le volume de stockage réel lié aux dimensions du silo est de 2 036 m³. Néanmoins, ce volume n'est pas autorisé par l'AMPG, VPK PAPER NORMANDIE a donc équipé ce silo d'un capteur de niveau afin de respecter la réglementation qui limite ce stockage à 2 000 m³. Pour plus de détail voir la pj n°2.

IV.4.4 STOCKAGE DES PELLETS

Le produit final de l'activité, les pellets, seront stockés au sein de silos.

Ces 4 silos seront situés le long de la limite est du projet, proche du bâtiment « bloc 3 » et des stockages de copeaux.

Ces silos auront les caractéristiques suivantes :

Tableau 8. Caractéristiques des stockages des pellets

Caractéristiques	Stockage des pellets id : 5	Rubrique ICPE concernée
Hauteur(m)	28,8	1532
Diamètre intérieur (m)	12,25	
Volume stocké (m ³)	2 500	
Pression de rupture (P _{rupture} en bar)	0,10	
Pression d'explosion réduite (P _{red,max} en bar)	0,12	
Matériaux	Acier galvanisé	

IV.4.5 STOCKAGE D'AMIDON

Afin de pouvoir réaliser les pellets, le site disposera d'amidon stocké dans un seul silo à proximité du silo béton de la matière préparée.

A noter que l'amidon n'est pas classé comme matière dangereuse et se présente sous forme pulvérulente

Tableau 9. Caractéristiques du stockage d'amidon.

Caractéristiques	Stockage de l'amidon id : 4	Rubrique ICPE concernée
Hauteur(m)	12,1	2160
Diamètre intérieur (m)	2,9	
Volume stocké (m ³)	70	
Pression de rupture (P _{rupture} en bar)	0,1	
Pression d'explosion réduite (P _{red,max} en bar)	1	
Matériaux	Résine plastique	

IV.5. INSTALLATIONS ANNEXES

IV.5.1 RECUPERATEUR DE CHALEUR

VPK PAPER NORMANDIE a besoin de chaleur dans son processus de production de pellets.

Dans un souci d'économie circulaire, VPK PAPER NORMANDIE a décidé de capter la chaleur fatale présente dans les gaz de combustion de la chaudière biomasse exploitée par BEA. Ainsi, le projet installé sur une parcelle transposée de BEA à VPK, prévoit de détourner les gaz de combustion vers un échangeur à ailettes puis un laveur humide.

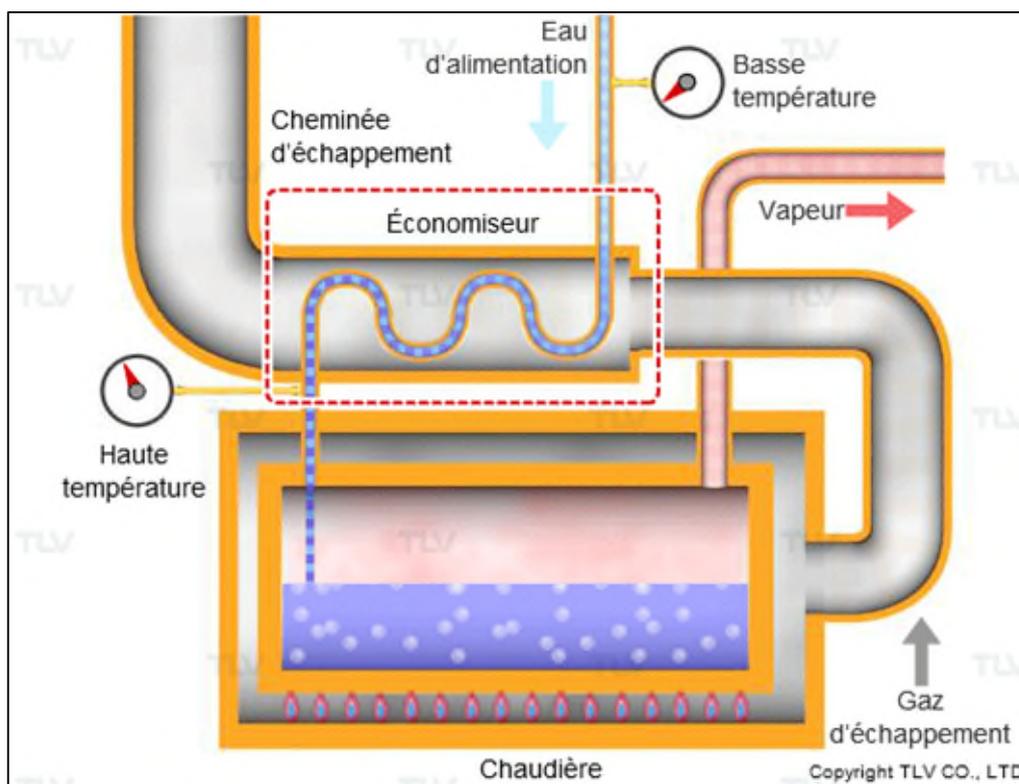
L'échangeur à ailette permet le transfert de la chaleur du fluide chaud, ici les fumées, circulant dans le conduit principal aux lames métalliques par conduction thermique. Cela a donc pour effet de réchauffer l'eau. Le passage de l'eau par le laveur humide permet également de récupérer la chaleur des fumées.

Au niveau de chacun des 2 séchoirs, l'air extérieur est chauffé à partir des deux boucles d'eau chaude. L'air permet ainsi le séchage des copeaux humides broyés.

A noter qu'un laveur humide est un procédé de traitement des fumées.

La figure 5, schématise le principe de récupération de la chaleur fatale.

Figure 5. Schéma de principe de la récupération de chaleur fatale
(Source : <https://www2.tlv.com/fr-fr/steam-info/steam-theory/energy-saving/waste-heat-recovery>)



De cette façon, jusqu'à 25 MW de chaleur seront mises à disposition sous la forme de deux flux d'eau chaude allant chauffer l'air des deux séchoirs. C'est cet air chauffé, qui à son tour séchera les micro-copeaux.

La distance entre les séchoirs et la chaudière biomasse sera d'environ 400 m. La longueur totale des conduites d'eau est donc de 1 600 mètres pour les 2 boucles d'eau (aller/retour). Ces conduites calorifugées seront en inox 316 L.

Le fonctionnement de la récupération de chaleur est en circuit fermé. Il peut arriver d'avoir besoin de faire des appoints, dans ce cas l'eau utilisée sera celle des forages, mais préalablement décarbonatée ou déminéralisée.

IV.5.2 TRANSFORMATEURS

Le projet PELLETS prévoit la remise en état de 3 transformateurs existants, situés sur la façade ouest du bloc 3.

La puissance requise par le projet est de 5 MW et les transformateurs existants présentent une puissance de 11 MW.

Lors de la vérification des transformateurs et la remise en état, il sera vérifié la problématique des huiles diélectriques et des PCB. À la suite de cette vérification, les transformateurs réutilisés seront choisis pour ne pas poser de problématiques

Une vérification initiale avant mise en service des installations sera réalisée.

IV.6. GESTION DU RISQUE INCENDIE

L'ensemble des zones susceptibles de générer des poussières combustibles sont équipées au regard du risque présent sur les zones d'implantations.

IV.6.1 MESURES DE PREVENTIONS

Les bâtiments sont équipés d'un système de sécurité incendie conforme au Code du travail.

Le système de détection incendie comprend :

- les déclencheurs manuels adressables ;
- les déclencheurs automatiques situés dans les locaux techniques et électriques (local TGBT : détection avec report d'alarme).

Le système de mise en sécurité incendie permet, à partir des informations ou ordres reçus, d'assurer les fonctions nécessaires à la mise en sécurité du bâtiment. Il comprend notamment :

- l'équipement d'alarme et les diffuseurs sonores ;
- les détecteurs autonomes à déclenchement ;
- les dispositifs actionnés de sécurité.

Ce système de sécurité incendie sera relié à une télésurveillance interne et reporté à l'accueil du site.

Des consignes d'exploitation et de sécurité seront mises en place pour le personnel de l'entreprise. De même pour les intervenants extérieurs qui seront soumis à un plan de prévention et/ou un permis de feu si nécessaire.

VPK PAPER NORMANDIE continuera la formation de ses à la manipulation des extincteurs par la formation « Equipier de première intervention ».

Des exercices d'évacuation seront organisés chaque année, ils permettront de vérifier que la procédure incendie est connue et appliquée par l'ensemble du personnel.

Les installations électriques, ainsi que les moyens de lutte contre l'incendie (extincteurs, RIA, système d'extinction automatique, DENFC...) et les équipements de manutention (appareils de levage) seront vérifiés annuellement.

IV.6.2 MOYENS D'INTERVENTION

IV.6.2.1 BESOIN EN EAUX D'INCENDIE

Les besoins en eau d'extinction incendie sur le site ont été déterminés dans le DDAE de 2015, selon la méthode décrite dans l'instruction technique D9 « Dimensionnement des besoins en eau pour la défense extérieure contre l'incendie »

La feuille de calcul correspondante est fournie en annexe 1.

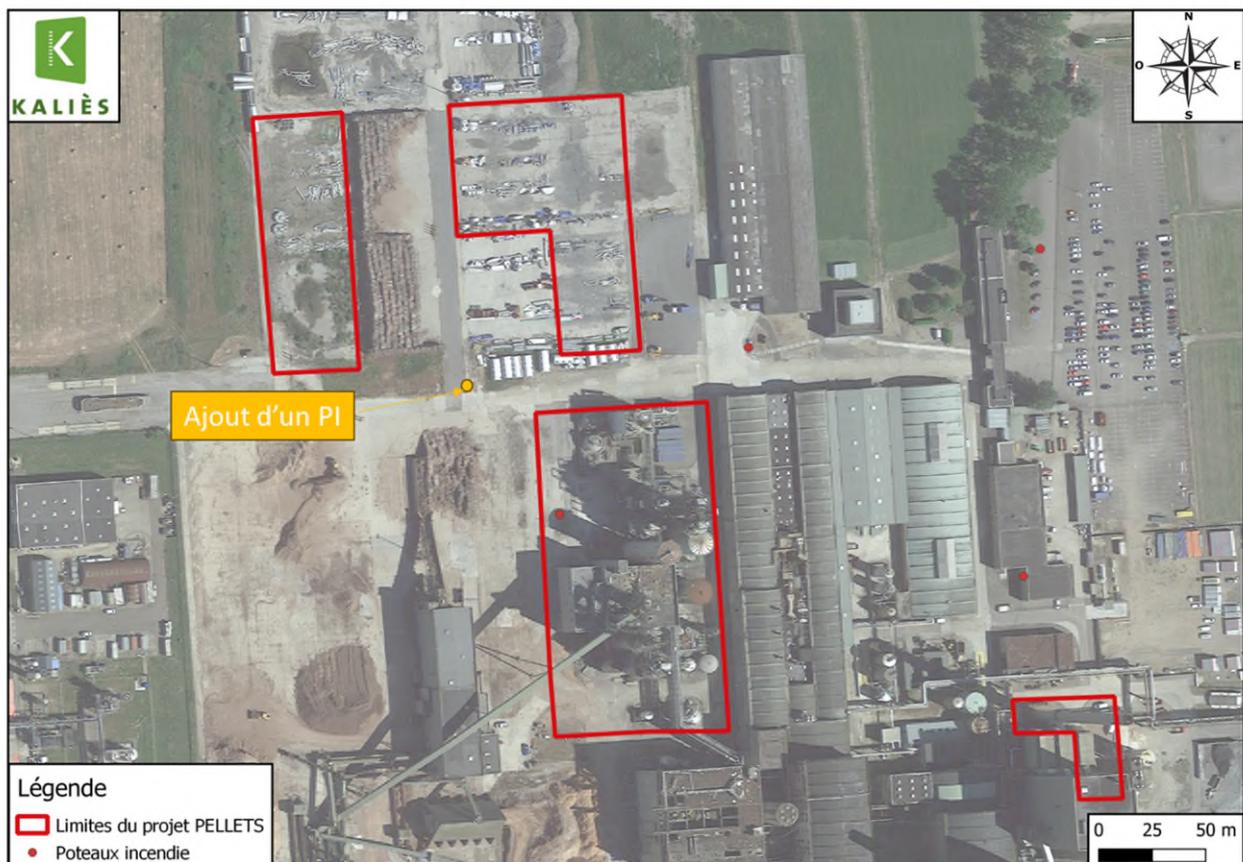
Pour rappel, l'estimation du besoin a été effectuée sur la surface de référence, définie comme la plus grande surface non recoupée du site VPK PAPER NORMANDIE, soit une surface totale de 14 175 m², contre environ 11 500 m² de surface pour le projet « PELLETS ».

Le projet ne prévoit pas de surface de référence plus grande que celle retenue dans la D9 actuelle, ainsi le projet ne modifie en rien le besoin en eau d'extinction existant.

Le débit requis en cas d'incendie calculé, est de 600 m³ /h soit 1 200 m³ au total pour deux heures.

L'exploitant prévoit également l'ajout d'un poteau incendie (PI) aux mêmes caractéristiques que ceux existants afin de pouvoir couvrir la zone Nord (=le stockage des bois ronds).

Figure 6. Positionnement des PI



IV.6.2.2 COMPLEMENT D'INTERVENTION

Un système de sprinklage « sec » (sur colonne sèche, pour prendre en compte le risque de gel) sera mis en œuvre. Le dimensionnement de ce système de sprinklage a défini un besoin en eau de 270 m³ pendant 2 heures. Pour y répondre, VPK PAPER NORMANDIE va utiliser une cuve existante dont le volume utile est de 390 m³. LE sprinklage sera disposé sur le bloc 3 et le stockage de la matière préparée (le silo béton).

Les silos contenant les granulés seront équipés d'une extinction par inertage à l'azote. Les discussions sont en cours.

Enfin, l'ensemble du site sera équipé d'extincteurs et de RIA adaptés.

IV.6.2.3 GESTION DES EAUX D'EXTINCTION

Les volumes d'eau à confiner ont été déterminés dans le DDAE de 2014, selon la règle D9A « Guide pratique pour le dimensionnement des rétentions des eaux d'extinction ». Ils sont déterminés en considérant un sinistre au niveau de l'usine papier

La feuille de calcul correspondante est fournie en annexe 1.

Pour rappel, l'estimation du besoin a été effectuée sur une surface de référence, de 78 330 m², contre 11 500 m² de surface pour le projet « PELLETS ».

Le projet ne prévoit pas de surface de référence plus grande que celle retenue dans la D9 actuelle, ainsi le projet ne modifie en rien le besoin en eau d'extinction existant.

Pour rappel, le volume de rétention qui a été calculée est 3 843 m³. Pour gérer ce volume, VPK PAPER NORMANDIE dispose d'une capacité de rétention de 5 472 m³ composée par une partie du réseau, la topographie de l'usine et une fosse de rétention. L'eau collectée est acheminée à la STEP si ces eaux ont la capacité d'y être traitée. Auquel cas, ces dernières sont évacuées vers des filières de traitement agréées.

D'autre part, le projet s'installe sur un site existant construit avant l'obligation de mise en place de réseau séparatif.

IV.7. MODALITES DE GESTION DES EFFLUENTS

Le projet aura trois types d'effluents :

- eaux industrielles liées au lavage des toiles des séchoirs et du lavage des fumées ; filtres des dépoussiéreurs ;
- eaux pluviales de toitures et de voiries ;
- eaux sanitaires.

A l'emplacement du projet, le réseau est de type « unitaire », c'est-à-dire que l'ensemble des effluents sera collecté au sein d'un même réseau.

Ce réseau de collecte acheminera les effluents vers la station d'épuration, déjà existante, de VPK PAPER NORMANDIE. Après traitement, les eaux épurées sont rejetées dans la Seine (PK 205,800 en rive droite).

IV.8. DESCRIPTIF DES TRAVAUX DE DEMOLITION ET DE CONSTRUCTION

Des travaux doivent être réalisés afin que le site actuel corresponde aux attentes de celui projeté.

Dans ce contexte, les travaux sont répartis entre la phase de démantèlement de l'existant et celle de construction des nouvelles installations.

La phase de démantèlement comprend :

- la suppression des éléments lié à l'ancienne zone de blanchiment,
- la suppression de la zone des lessiveurs,
- l'enlèvement des installations bioxyde,
- la dépose des bacs, des cuves et des réservoirs de produits,
- la suppression des appareils électriques au nord de la futur zone de production de pellets,

Les déchets susceptibles d'être récupérés sont les métaux, les gravats, les moteurs, le verre et certains déchets dangereux comme l'amiante et la peinture au plomb. Cette gestion respectera le tri 7 flux.

La phase d'aménagement/construction comprend :

- l'aménagement du bloc 3 et des zones de dépôt/chargement ;
- l'installation des silos à pellets, du silo béton et du silo amidon ;
- l'installations des systèmes de convoyage ;
- l'implantation des outils de transformation de la matière : broyeurs, séchoirs et presses extrudeuses ;
- l'ajout des systèmes de sécurité : le sprinklage, les différentes alarmes et détecteurs incendie, les RIA, les extincteurs ;
- l'ajout d'un PI avec un modification du réseau hydrant existant,
- les voies de circulation dont les voies de secours.

Lors de l'aménagement du site, les principaux déchets produits seront des métaux, des gravats et quelques déchets assimilés à des OM. Ces derniers seront gérés par l'exploitant conformément à la réglementation en vigueur.

Le planning prévisionnel est joint en annexe 2.

V. SITUATION REGLEMENTAIRE

V.1. CLASSEMENT DU PROJET AU TITRE DE LA NOMENCLATURE ICPE

Les installations, visées par le Livre V de la partie législative du Code de l'environnement relative à la réglementation sur les Installations Classées pour la Protection de l'Environnement, sont définies par la nomenclature des installations classées définie au Livre V de la partie réglementaire du Code de l'environnement. Elles sont soumises à enregistrement ou à déclaration selon la gravité des dangers ou des inconvénients que peut présenter leur exploitation.

Le tableau suivant récapitule les rubriques qui concernent le présent projet en mentionnant :

- le numéro de la rubrique,
- l'intitulé précis de la rubrique avec les seuils de classement et le régime correspondant :
 - E : enregistrement,
 - D : déclaration,
 - DC : déclaration avec contrôle périodique obligatoire pour les sites soumis à simple déclaration,
 - NC : non classé.
- les caractéristiques de l'installation,
- le classement,
- le rayon d'affichage : Il s'agit du rayon d'affichage minimum autour de l'installation à respecter pour l'enquête publique, en kilomètres.

Les différentes installations sont localisées sur le plan présenté à la suite du tableau.

Tableau 10. Classement du projet au titre de la nomenclature ICPE

N° de la rubrique	Intitulé de la rubrique « Installations Classées »	Caractéristiques de l'installation	Classement
1532-2	<p>Bois ou matériaux combustibles analogues, y compris les produits finis conditionnés et les produits ou déchets répondant à la définition de la biomasse et mentionnés à la rubrique 2910-A, ne relevant pas de la rubrique 1531 (stockage de), à l'exception des établissements recevant du public :</p> <p>Autres installations que celles définies au 1, à l'exception des installations classées au titre de la rubrique 1510, le volume susceptible d'être stocké étant :</p> <p>a) Supérieur à 20 000 m³</p> <p>(E)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Stockage au sol de rondins de bois 5 x 10 000 m³ • Stockage des copeaux de bois dans des cellule 6 x 1 250 m³ • Stockage en silo béton de la biomasse préparée 1 x 2 036 m³ • Stockage des pellets dans des silos en acier galvanisé 4 x 2 500 m³ <p>Le volume de stockage total est de 69 536 m³</p>	E
2260-1	<p>Broyage, concassage, criblage, déchiquetage, ensachage, pulvérisation, trituration, granulation, nettoyage, tamisage, blutage, mélange, épiluchage, décortication ou séchage par contact direct avec les gaz de combustion des substances végétales et de tous produits organiques naturels, à l'exclusion des installations dont les activités sont réalisées et classées au titre de l'une des rubriques 2101, 2102, 2111, 2140, 2150, 2160, 2170, 2220, 2240, 2250, 2251, 2265, 2311, 2315, 2321, 2330, 2410, 2415, 2420, 2430, 2440, 2445, 2714, 2716, 2718, 2780, 2781, 2782, 2790, 2791, 2794, 3610, 3620, 3642 ou 3660.</p> <p>Pour les activités relevant du travail mécanique, la puissance maximale de l'ensemble des machines fixes pouvant concourir simultanément au fonctionnement de l'installation étant :</p> <p>a) Supérieure à 500 kW</p> <p>(E)</p> <p>b) Supérieure à 100 kW mais inférieure ou égale à 500 kW</p> <p>(DC)</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Broyeurs humides : 2 x 250 kW • Broyeurs secs : 2 x 315 kW • Presses extrudeuses : 4 x 200 kW <p>La puissance totale est de 1 930 kW</p>	E

V.1.1 PRESCRIPTIONS REGLEMENTAIRES

L'exploitation du site devra se conformer aux arrêtés ministériels suivants :

Tableau 11. Liste des arrêtés ICPE applicables au site

Rubrique	Arrêté
1532-2	Arrêté du 11/09/13 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 1532 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement
2260-1	Arrêté du 22/10/18 relatif aux prescriptions générales applicables aux installations relevant du régime de l'enregistrement au titre de la rubrique n° 2260 de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement

La conformité des installations aux arrêtés du 11/09/2013 et du 22/10/2018 sont disponibles en pièce jointe n°2 du présent dossier de demande d'enregistrement.

V.1.2 SITUATION VIS-A-VIS DE L'ARTICLE R.515-58 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet de VPK PAPER NORMANDIE n'est soumis à aucune des rubriques 3 000 à 3 999 de la nomenclature des Installations Classées et ne relève donc pas des articles R.515-58 et suivants du Code de l'environnement.

Les Meilleures Techniques Disponibles ne seront donc pas étudiées dans le cadre de ce dossier.

V.1.3 SITUATION VIS-A-VIS DE L'ARTICLE R.511-11 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT

Le projet de production de pellet ne prévoit d'utiliser et de stocker aucune substance nommément désignées dans les rubriques 4XXX ainsi il ne relève pas de l'article R.511-11.

V.2. CLASSEMENT DU PROJET AU TITRE DE LA NOMENCLATURE IOTA

Conformément à l'article L.181-1 du Code de l'environnement, l'autorisation environnementale est également applicable aux installations, ouvrages, travaux et activités (IOTA) mentionnés au I de l'article L. 214-3. Les IOTA sont soumis à autorisation ou à déclaration selon la gravité des dangers ou des inconvénients qu'ils peuvent engendrer, conformément à la nomenclature détaillée au sein de l'article R.214-1 du Code de l'environnement.

Le projet de VPK PAPER NORMANDIE est concerné par les rubriques indiquées dans le tableau suivant.

Tableau 12. Classement du projet au titre de la nomenclature IOTA - VPK PAPER NORMANDIE

Rubrique	Intitulé de la rubrique	Caractéristiques de l'installation	Classement
3.2.2.0.	<p>Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau :</p> <p>1° Surface soustraite supérieure ou égale à 10 000 m² (A)</p> <p>2° Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m² et inférieure à 10 000 m² (D)</p> <p>Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.</p>	<p>Le projet prévoit de démolir et reconstruire sur des surfaces déjà impactée par le lit majeur de la Seine.</p> <p>Les surfaces reconstruites seront légèrement inférieures aux surfaces de départ. Il n'y a donc pas d'extension de surface bâtie par rapport à la situation existante. Dans le cadre du projet, les surfaces construites et déconstruites sont proches de l'équilibre, soit respectivement 1 339 m² et 1 364 m².</p>	<p>Situation actuelle : (A) Situation projetée : Aucune modification</p>

Le projet PELLETS ne modifie pas la situation connue.

V.3. CLASSEMENT DU PROJET AU TITRE DE L'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE

La liste des projets entrant dans le champ de l'évaluation environnementale figure au tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement.

Les projets de travaux, d'ouvrages ou d'aménagements peuvent être soumis de façon systématique à évaluation environnementale ou après examen au cas par cas. Après examen au cas par cas, seuls les projets identifiés par l'autorité environnementale comme étant susceptibles d'avoir des incidences négatives notables sur l'environnement doivent suivre la procédure d'évaluation environnementale.

Le projet porté par la société VPK PAPER NORMANDIE relève des catégories suivantes du tableau annexé à l'article R.122-2 du Code de l'environnement :

Tableau 13. Classement du projet au titre de l'évaluation environnementale

Catégorie	Caractéristiques du projet	Évaluation environnementale systématique ou examen au cas par cas
1. Installations classées pour la protection de l'environnement b) Autres installations classées pour la protection de l'environnement soumises à enregistrement	Projet soumis à Enregistrement au titre des rubriques ICPE 1532 et 2260.	Examen au cas par cas

Comme prévu par l'annexe à l'article R. 122-2 du Code de l'Environnement, l'examen au cas par cas est réalisé dans les conditions et formes prévues aux articles L. 512-7-2 et R. 512-46-18 du code de l'environnement

VI. LISTE DES PIÈCES JOINTES

Pièce jointe	Description	O ¹ /F ²	Document présenté	Commentaire
1	Document décrivant votre projet	O	Oui	/
2	Document justifiant le fonctionnement des installations en conformité avec les prescriptions générales édictées par l'es arrêtés ministériels.	O	Oui	/
2 bis	Document annexe justifiant le fonctionnement des installations en conformité avec les prescriptions générales édictées par les arrêtés ministériels	F	Oui	Précise le contenu
3	Document précisant les demandes d'aménagement aux prescriptions générales applicables à l'installation	F	Oui	Demande d'aménagement à quel AMPG ?
4	Document permettant d'apprécier la compatibilité des activités projetées avec les documents d'urbanisme	O	Oui	PLU + SDAGE ?
5	Document précisant les parcelles du projet	O	Non	Fichier .CSV transmis dans la téléprocédure à la DREAL mais non présenté dans le présent dossier.
6	Fichier de géolocalisation du périmètre du projet	F	Non	Fichier.shp des limites du projet transmis dans la téléprocédure à la DREAL mais non présenté dans le présent dossier.
7	Dispense d'évaluation environnementale	O si concerné	Non	Non concerné
8	Incidences notables sur l'environnement	O	Oui	/
9	Pièces annexes pour décrire les incidences notables sur l'environnement	F	Oui	/
10	Évaluation des incidences Natura 2000	O si concerné	Non	Non concerné
11	Capacités techniques et financières	O	Oui	/
12	Usage futur pour la mise à l'arrêt définitif de l'installation	O si concerné	Non	Le projet s'installe sur un site existant Non concerné

¹ Obligatoire

² Facultatif

VPK PAPER NORMANDIE - ALIZAY
Dossier de demande d'enregistrement - PJ n° 1 : Description du projet

Pièce jointe	Description	O¹/F²	Document présenté	Commentaire
13	Justificatif de dépôt de la demande de permis de construire	O si concerné	Oui	Le projet prévoit le dépôt d'un permis de construire
14	Justificatif de dépôt de la demande d'autorisation de défrichement	O si concerné	Non	Non concerné
15	Éléments appréciant la compatibilité du projet avec le ou les plan(s), schéma(s) ou programme(s) et les mesures fixées associées	O si concerné	Oui	/
16	Descriptif des éléments en lien avec les installations soumises à l'autorisation de l'article L.229-6 du Code de l'environnement (gaz à effet de serre)	O si concerné	Non	Non concerné
17	Descriptif des éléments en lien avec les installations d'une puissance thermique supérieure ou égale à 20 MW	O si concerné	Non	Non concerné
18	Carte au 1/25 000 ou au 1/50 000	O	Oui	/
19	Plan à l'échelle de 1/2 500	O	Oui	/
20	Plan d'ensemble à l'échelle de 1/200	O	Oui	Plan au 1/350 Une demande de dérogation concernant l'échelle est par conséquent sollicitée

ANNEXES

Annexe 1. Note de calcul D9/D9A
Annexe 2. Planning général du projet PELLETS

ANNEXE 1. NOTE DE CALCUL D9/D9A

ANNEXE 2. PLANNING GENERAL DU PROJET PELLETS